

Récapitulatif de mon panier référence*

(Exemplaire à conserver par l'Amapien)



Contrat d'engagement

Saison 2025-2026

Durée du contrat : Avril 2025 à Mars 2026

Pas de distribution ni les jours fériés ni les semaines 33 - 34 & 52.

Produits (Moutures T65/80/110 à préciser au moment de la commande)	Points	Quantités choisies	Nombre de points
Farine de blé, 1 kg	1		
Farine de blé, 5 kg	4.5		
Farine de seigle, 1kg	1		
Farine de seigle, 5 kg	4.5		
Farine blé variétés anciennes	1.75		
Farine blé variétés anciennes	8.25		
Total de points			
Montant en euros (total de points X 2.00 €)			

Tarifs forfaitaires (1 point = 2.00 €)

Saison complète – tous les mois
(12 distributions)

- 12 points (24,00 €)
- 18 points (36,00 €)
- 24 points (48,00 €)
- 36 points (72,00 €)
- 72 points (144,00 €)

Modalités de paiement

Chèques établis à l'ordre de « l'EARL des DAHLIAS » ou
par virement bancaire sur demande

Fait le: Le producteur:

Retrouvez-nous sur www.rhenamap.org



AMAP

La ferme des Dahlias

Contrat Farine



Coordonnées du producteur

Sophie et Joël PFAUWADEL

Chemin Linngasse 68500 BERWILLER

☎ 06 36 28 05 71

joel.pfauwadel123@orange.fr

En souscrivant à un contrat auprès d'un producteur j'adhère aussi aux valeurs des Amap et de l'association RHENAMAP.
Cotisation annuelle de 15€ par année civile à régler auprès d'un bénévole présent sur mon lieu de distribution ou sur Helloasso
<https://www.helloasso.com/associations/rhenamap/adhesions/cotisation-annuelle>



Retrouvez-nous sur www.rhenamap.org

Lieux et horaires distributions

RIEDISHEIM 1^{ère} quinzaine du mois Le mardi de 18h30 à 19h30

RIXHEIM 1^{ère} quinzaine du mois Le mardi de 18h00 à 18h45

Pas de distribution ni les jours fériés ni les semaines 33 - 34 & 52.

Produits	Points	Quantités choisies	Nombre de points
Farine de blé, 1 kg	1		
Farine de blé, 5 kg	4.5		
Farine de seigle, 1kg	1		
Farine de seigle, 5 kg	4.5		
Farine blé variétés anciennes	1.75		
Farine blé variétés anciennes	8.25		
Total de points			
Montant en euros (total de points X 2.00 €)			

Contenu du panier

Farine de blé T65/80/110

- 1 kg à 2.00 €, soit 1 point
- 5 kg à 9.00 €, soit 4.5 points

Farine de seigle T65/80/110

- 1 kg à 2.00 €, soit 1 point
- 5 kg à 9.00 €, soit 4.5 points

Farine de blé variétés anciennes T65/80/110

- 1 kg à 3.50 €, soit 1.75 points
- 5 kg à 16.50 €, soit 8.25 points

Tarifs forfaitaires (1 point = 2.00 €)

Saison complète – tous les mois
(12 distributions)

- 12 points (24,00 €)
- 18 points (36,00 €)
- 24 points (48,00 €)
- 36 points (72,00 €)
- 72 points (144,00 €)

Engagements réciproques Producteurs - Amapiens

- Adhérer et respecter **la charte des AMAP** (consultable sur le site), notamment, les 10 principes de l'agriculture paysanne, venir chercher mon panier à chaque distribution, partager les risques liés à la production, distribuer les produits de ma ferme ...
- Être transparent sur l'origine des produits si **exceptionnellement** j'ajoute d'autres produits pour compléter l'offre du panier
- Participer à la vie de l'association RHENAMAP
- Respecter la durée de contrats
- Découvrir plus largement le champ de l'économie sociale et solidaire

Mes coordonnées	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél. :	
Courriel (en majuscules) :	
	@
Mon lieu de distribution :	<input type="checkbox"/> Rixheim <input type="checkbox"/> Riedisheim



Contrat uniquement à Riedisheim, Rixheim

Produits (Moutures T65/80/110 à préciser au moment de la commande)	Points	Quantités choisies	Nombre de points
Farine de blé, 1 kg	1		
Farine de blé, 5 kg	4.5		
Farine de seigle, 1kg	1		
Farine de seigle, 5 kg	4.5		
Farine blé variétés anciennes	1.75		
Farine blé variétés anciennes	8.25		
Total de points			
Montant en euros (total de points X 2.00 €)			

Possibilité de changer le contenu du panier d'une distribution à l'autre.

Ce changement sera signalé lors de la distribution précédente. Sans information de votre part le panier sera celui de référence. Les points non utilisés seront reportés à la distribution de votre choix.

En cas d'absence non signalée, les points du panier seront perdus. A la fin du contrat, tous les points devront être utilisés.

Conformément à la réglementation qui régit la protection des données personnelles, et sans mention contraire de ma part, j'autorise l'utilisation de mes données personnelles mentionnées ci-dessus :

- Pour être contacté par le producteur
- Pour être contacté par RHENAMAP

Mon panier Farine

12 pts
 18 pts
 24 pts
 36 pts
 72 pts
 pts

Modalités de paiement

Chèques établis à l'ordre de « l'EARL des DAHLIAS » ou par virement bancaire sur demande

En fin de saison tous les points doivent être consommés faute de quoi ils seront perdus.

Fait à : _____ Le : ____/____/____

L'Amapien